



## Les formations spécifiques (STCW)

Les formations spécifiques délivrées par le lycée sont :

- Le Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS) **voir page 2**
- Le Certificat de Qualification avancée à la Lutte contre l'Incendie (CQALI) **voir page 3**
- Le certificat de sensibilisation à la sûreté (SSR) **voir page 3**
- Le Certificat d'Opérateur-Radio (CRO – CGO) **voir page 4**
- Le Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage (CAEERS) **voir page 5**
- La formation Navires à Passagers (NAVPAX) **voir page 6**
- La formation à l'électricité Haute-Tension – Base et Avancée (tension supérieure à 1000 V) **voir page 7-8**
- La formation IGF (International Gas Fuel), conduite des installations de machines au gaz **voir page 9**

### **Revalidation quinquennale**

Les certificats CFBS, CQALI, CAEERS, CGO, CRO, NavPax et le certificat de base IGF ont une durée de validité de 5 ans. La formation à l'électricité Haute-Tension est valable à vie.

Au bout de 5 ans, il est obligatoire de faire un stage de revalidation pour les certificats CFBS, CQALI et CAEERS. Pour les certificats CRO – CGO, NavPax et l'IGF, après 5 années, le maintien de la validité est lié à un temps de navigation récent ou d'effectuer un stage de revalidation de la formation.

Le module FBLI intégré dans le CFBS, le CQALI et la partie pratique du CAEERS sont des formations dispensées par le Centre d'Entraînement à la Survie et Sauvetage en Mer (CESAME) de l'ENSM ou par tout autre centre de formation extérieur et sont intégrées à la formation proposée au sein du Lycée Maritime Florence Arthaud.

Les certificats CRO – CGO, NavPax, la formation de base et avancée à l'électricité Haute-Tension et la formation de base IGF sont dispensées par le Lycée Maritime Florence Arthaud. Les modules TIS, SPRS et médical 1 du CFBS sont réalisés au sein du Lycée Maritime Florence Arthaud, ainsi que la théorie du CAEERS.



## Le Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS)

### Objectifs généraux et contexte général de la certification CFBS :

Le Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS) est délivré aux élèves du CAPM de Matelot et aux élèves des baccalauréats professionnels maritimes et cultures marines.

Le CFBS regroupe toutes les formations dites « de base » qui sont utiles et primordiales à détenir pour embarquer. Ainsi, le CFBS constitue le minimum pour pouvoir embarquer.

Le CFBS est composé de plusieurs modules :

- Le module FBLI (18 heures)
- Le module TIS (15 heures)
- Le module médical I (11 heures)
- Le module SPRS (8 heures)

Objectifs :

- Réduire au minimum le risque d'incendie/être préparé face à des situations d'urgence dues à un incendie et savoir y faire face ;
- Lutter contre les incendies et les éteindre ;
- Survivre en mer ;
- Apporter les premiers soins médicaux ;
- Assimiler les règles de sécurité.

La formation CFBS dure 52 heures au total.

L'enseignement médical I est une formation qui s'adresse aux personnels désignés pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord des navires de jauge brute inférieure à 200 UMS ne s'éloignant pas d'une distance supérieure à 20 miles des côtes et aux personnels désignés pour dispenser des soins médicaux d'urgence. C'est une formation qui dure 11 heures.



## **Le Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie (CQALI)**

### Objectifs généraux et contexte général de la certification CQALI :

Le Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie est une formation qui est délivrée aux élèves de première, inscrit dans les baccalauréats professionnels Conduite de Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM) option « pêche » et « commerce » et Electromécanicien Marine (EMM).

#### Objectifs :

- Diriger les opérations de lutte contre l'incendie à bord des navires ;
- Organiser et entraîner les équipes d'incendie ;
- Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie ;
- Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.

Le détenteur ou la détentrice du CQALI doit savoir gérer les équipes de lutte contre l'incendie, selon le statut qu'il détient à bord du navire.

Cette formation dure 32 heures sur une semaine.

## **Le Certificat de Sensibilisation à la Sûreté**

Le certificat de Sensibilisation à la Sûreté concerne tous les marins qui sont employés à bord d'un navire.

#### Objectifs :

- Être capable de contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue ;
- Reconnaître les menaces pour la sûreté ;
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté et rester vigilant.

Le Certificat de Sensibilisation à la Sûreté est une formation qui dure 5 heures et qui comprend uniquement de la théorie.



## Certificat d'opérateur-radio (CRO – CGO)

### Objectifs généraux et contexte général de la certification CRO – CGO :

Le Certificat d'Opérateur-Radio (CRO – CGO) est délivré aux élèves de classe de terminale Conduite de Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM).

Le certificat Général Opérateur et le Certificat Restreint Opérateur sont tous les deux des certificats qui permettent aux titulaires d'exercer des fonctions d'opérateur des radiocommunications à bord des navires exploités dans le cadre du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM) : dans toutes les zones océaniques pour le CGO et dans la zone océanique A1 pour le CRO.

Objectifs du CRO :

Aptitude à manipuler et configurer les éléments suivants :

- Emetteur-récepteur VHF avec appel sélectif numérique
- Récepteur NAVTEX ou Safety Net d'Inmarsat
- EPIRB
- SART
- Emetteur-récepteur VHF portable

Objectifs du CGO :

- Aptitude à manipuler et configurer les éléments suivants :
- Emetteur-récepteur VHF avec appel sélectif numérique
- Emetteur-récepteur MF/HF avec appel sélectif numérique
- Récepteur NAVTEX
- Station Inmarsat A/B ou C avec appel de groupe amélioré
- Radiotélégraphie à impression directe
- EPIRB
- SART
- Emetteur-récepteur VHF portable

La formation CGO dure 70 heures en deux semaines. La formation CRO dure 24 heures sur une semaine.



## **Le Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage (CAEERS)**

### Objectifs généraux et contexte général de la certification CAEERS :

Le Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et des Radeaux de Sauvetage (CAEERS) est délivré aux élèves de terminale Conduite de Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM), Electromécanicien Marine (EMM) et Cultures Marines.

### Objectifs :

- Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou canot de secours pendant et après sa mise à l'eau ;
- Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage ;
- Encadrer les survivants ;
- Gérer les embarcations et radeaux après abandon du navire ;
- Utiliser les dispositifs de repérage, y compris de communication, signalisation et engins pyrotechniques ;
- Apporter les premiers secours aux survivants ;
- Savoir mettre en place les moyens d'évacuation (embarcations de survie) ;
- Abandonner le navire.

La formation CAEERS dure 30 heures et comprend 11h de théorie et 18h de pratique.



## **Formation Navires à Passagers (NAVPAX)**

### Objectifs généraux et contexte général de la certification NAVPAX :

La formation NAVPAX est délivrée aux élèves de première du baccalauréat professionnel Conduite de Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM).

Objectifs :

Les titulaires du NAVPAX sont formés à :

- Gérer les situations de crise (Module 1) ;
- Sécurité des passagers dans les locaux réservés aux passagers (Module 2) ;
- Encadrer les passagers en cas de situation de crise (Module 3) ;
- Sécuriser les passagers et la cargaison et veiller à l'intégrité de la coque (Module 4).

La formation NAVPAX a pour principal objectif d'apprendre aux futurs naviguant à assurer la sécurité des passagers.

Pour encadrer les passagers à bord du navire en cas de situations d'urgence, la formation NAVPAX apprend aux naviguants à appliquer les plans d'urgence de bord et les procédures de rassemblement et d'évacuation des passagers, connaître les procédures de rassemblement.

Pour gérer les situations de crises et de comportements humains, ils sont formés à optimiser l'utilisation des ressources, mettre en œuvre les procédures d'urgence à bord, encadrer les passagers et les autres membres du personnel et établir des communications efficaces.

Pour sécuriser les passagers, la cargaison et l'intégrité de la coque, ils sont formés aux procédures de chargement et d'embarquement, à l'assujettissement des cargaisons, au calcul de la stabilité, à l'ouverture, la fermeture et le verrouillage des ouvertures de coque.

Cette formation dure 13h30.



## **Formation à l'électricité Haute-Tension (Base et avancée)**

### Objectifs généraux et contexte général de la formation à l'électricité Haute-Tension :

Acquérir les compétences avancées dans les systèmes électriques Haute-Tension pour toutes les installations où la tension produite et distribuée, répartie est supérieure à 1000 Volts alternatifs ou 1500 Volts continues et inférieures à 15000 Volts.

D'après l'Article 1 de l'Arrêté du 12 Avril 2016 relatif aux formations à la haute tension à bord des navires,

1° Les officiers chargés de quart machine, les seconds mécaniciens et les chefs mécaniciens qui exercent des fonctions à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance d'une puissance propulsive égale ou supérieure à 750kW et équipés de systèmes électriques haute tension doit détenir le brevet, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

2° A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, tout marin exerçant des fonctions d'officier électrotechnicien ainsi que tout personnel en charge de l'entretien et de la maintenance des systèmes électriques haute tension à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance d'une puissance propulsive égale ou supérieure à 750 kW et équipés de systèmes électriques haute tension doit pouvoir attester de compétences avancées dans ces systèmes conformément aux dispositions du présent arrêté.

1° Pour attester de ses compétences de base dans les systèmes électriques haute tension, tout marin exerçant des fonctions d'officier chargé du quart à la machine, de second mécanicien et de chef mécanicien doit répondre à l'une des conditions suivantes :

1° Être titulaire de l'attestation de formation de base à la haute tension ; ou

2° Être titulaire d'une attestation de formation aux systèmes électriques haute tension conforme aux dispositions des règles III/1 (niveau opérationnel) ou III/2 (niveau de direction) de la convention STCW susvisée selon la fonction exercée et délivrée par ou sous l'autorité d'un Etat dont les titres de formation professionnelle maritime sont reconnus :

- conformément à l'arrêté du 25 septembre 2007 susvisé pour exercer des fonctions à bord des navires armés au commerce ou à la plaisance ;
- conformément à l'arrêté du 8 février 2010 susvisé pour exercer des fonctions à bord des navires armés à la pêche.



2° Pour attester de ses compétences avancées dans les systèmes électriques haute tension, tout marin exerçant des fonctions d'officier électrotechnicien ainsi que tout personnel en charge de l'entretien et de la maintenance des systèmes électriques haute tension doit répondre à l'une des conditions suivantes :

1° Être titulaire de l'attestation de formation avancée à la haute tension ; ou

2° Être titulaire d'une attestation de formation aux systèmes électriques haute tension conforme aux dispositions de la règle III/6 de la convention STCW susvisée et délivrée par ou sous l'autorité d'un Etat dont les titres de formation professionnelle maritime sont reconnus :

- conformément à l'arrêté du 25 septembre 2007 susvisé pour exercer des fonctions à bord des navires armés au commerce ou à la plaisance ;
- conformément à l'arrêté du 8 février 2010 susvisé pour exercer des fonctions à bord des navires armés à la pêche.

La formation Haute-Tension Base dure 16h et comprend uniquement de la théorie.

La formation Haute-Tension Avancée dure 16h et comprend 8h de théorie et 8h de pratique.



## Le Certificat de Base IGF

### Objectifs généraux et contexte général de la certification IGF :

Les capitaines, les officiers mécaniciens et l'ensemble des personnels responsables des précautions à prendre à l'égard des combustibles et des circuits de combustibles à bord des navires soumis au recueil international de règles de sécurité applicables aux navires qui utilisent des gaz ou d'autres combustibles à faible point d'éclair doivent être formés à l'IGF.

### Le recueil IGF :

Recueil international des règles de sécurité applicables aux navires qui utilisent des gaz ou d'autres combustibles à faible point d'éclair. L'objectif du recueil IGF est de donner une norme internationale.

### **La formation de base IGF**

Objectifs :

- Acquérir des notions théoriques et pratiques de base pour assurer la sécurité ;
- Prévenir les risques liés à la pollution ;
- Prévenir les risques pour l'environnement ;
- Savoir manipuler les produits et appréhender les procédures de manipulation ;
- Connaître les risques de prévention dues au déversement de gaz liquéfiés ;
- Appliquer les mesures en matière de santé et de sécurité au travail.

### **La formation avancée IGF**

Objectifs :

- Faire fonctionner des machines de propulsion marines et machines auxiliaires du navire soumis au recueil IGF ;
- Connaître la conception du navire, ses circuits et son équipement ;
- Savoir utiliser le recueil IGF et ses annexes.

La formation dure 18 heures et comprend 15h de théorie et 3h de pratique.